RAPPORT D'ETUDE DRS-07-90083-14178A

RAPPORT D'ETUDE E2008/198DE - 09NPC2220

INERIS
maîtriser le risque pour un développement durable

GEODERIS

Bassin houiller du Nord et du Pas-de-Calais

Etude des aléas miniers - Zone 1

Zone 1 : communes de Beuvrages, Bruay-sur-l'Escaut, Bruille-Saint-Amand, Château l'Abbaye, Condé-sur-l'Escaut, Crespin, Escautpont, Flines-les-Mortagne, Fresnes-sur-Escaut, Fressain, Hergnies, Mortagne-du-Nord, Nivelle, Odomez, Onnaing, Quarouble, Quiévrechain, Saint-Amand-les-Eaux, Saint-Aybert, Thivencelle, Thun-Saint-Amand, Vicq et Vieux-Condé

- Annexe 6a : Carte informative -

- Secteur Nord -

Carte établie en septembre 2010

Carte établie sur l'orthophotoplan ORTHO I2G, 2005

Echelle : 1 / 15 000

- Limites de communes
- Limites de concessions
- Failles géologiques
- Puits matérialisé sans information sur le traitement
- Puits matérialisé avec informations sur le traitement
- Puits non matérialisé sans information sur le traitement
- Puits non matérialisé avec informations sur le traitement
- Fendue matérialisée dont le traitement est connu
- Ouvrage ayant subi des incidents ou désordres
- Sondage de décompression
- Piezomètre
- Station de relevage
- Projection verticale de l'emprise des travaux souterrains
- Travaux pentés remblayés à moins de 30 m de profondeur
- Travaux pentés remblayés entre 30 et 50 m de profondeur
- Travaux en plateure à moins de 50 m de profondeur
- Secteur exploité par méthode partielle
- Limite des zones susceptibles d'avoir été influencées par les travaux miniers souterrains
- Terril arasé
- Terril non arasé
- Terril en combustion (2008)
- Bassin à schlamms
- Dynamitière
- Galerie de service ou mine-image

Le présente carte est indissociable de l'ensemble du rapport. Elle a été établie sur la base des informations fournies à l'INERIS, des données disponibles et objectives retrouvées par l'INERIS et de la réglementation en vigueur.
La responsabilité de l'INERIS ne pourra être engagée si les informations qui lui ont été communiquées sont erronées.
L'INERIS dégage toute responsabilité pour chaque utilisation de la carte en dehors de la destination de la prestation.
Seul la carte fournie par l'INERIS fait foi comme document de référence.
Toute adaptation, modification ou reproduction sous quelque forme et par quelque procédé que se soit, même partielle, ne fera sous la seule et entière responsabilité du destinataire de la carte.

0 500 1 000 Metres

N W E S

BELGIQUE

MORTAGNE-DU-NORD
FLINES-LES-MORTAGNE
CHATEAU L'ABBAYE
THUN-SAINT-AMAND
BRUILLE
NIVELLE
BRUILLE-SAINT-AMAND
ODOMEZ
HERGNIES
VIEUX-CONDE
CONDE-SUR-L'ESCAUT
FRESNES-SUR-ESCAUT
ESCAUTPONT
QUAROUBLE
THIVENCELLE
SAINT-AYBERT
SAINT-AMAND-LES-EAUX
WALLERS
MARESCHES
VICQ
QUIEVRECHAIN
ESCAUDAIN
SAINT-SAULVE
ONNAING
ROMBIES